



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Étienne MILLET

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Finances : budgets primitifs 2021

Budgets primitifs 2021

M. le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2021 :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement..... 1 165 444,28 €
- Recettes de fonctionnement 1 165 444,28 €
- Dépenses d'investissement 3 144 424,00 €
- Recettes d'investissement..... 3 144 424,00 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement.....236 166,00 €
- Recettes de fonctionnement236 166,00 €
- Dépenses d'investissement235 029,00 €
- Recettes d'investissement.....300 000,00 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

Vote des taux communaux des taxes locales

La commission Finances s'est réunie le 8 avril 2021. Une présentation de grands principes de la fiscalité locale a été faite, ainsi qu'une présentation de la réforme en

cours visant à supprimer totalement, à l'horizon 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réforme portant exonération de 50 % des bases des locaux industriels.

En 2020, la Commune percevait une part de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le bâti et de taxe foncière sur le non-bâti. A compter de 2021, la part de taxe d'habitation sur les résidences principales, supprimée, est remplacée par la part de taxe foncière sur le bâti que percevait le Département : le nouveau taux communal de référence est dont l'addition du taux communal et du taux départemental de 2020, c'est-à-dire $9,52\% + 24,36\% = 33,88\%$. Le montant de cette part étant bien supérieur à l'ancienne part de taxe d'habitation, l'État met en place un mécanisme de prélèvement du surplus par le biais d'un coefficient correcteur qui est, pour Mignovillard, de 0,411749. Par ailleurs, la Commune continue à percevoir une part de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants.

Aussi, les taux communaux des taxes locales notifiés par l'État pour 2021 sont :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) 33,88 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) 25,47 %

Le total des impôts collectés serait de 393 609 €, auquel l'État retirerait 227 017 € au titre du coefficient de correction, soit un produit restant pour la Commune de 166 592 €. Il faut ajouter différentes allocations compensatrices et retirer certains prélèvements, soit une recette fiscale totale de 208 979 €, contre 212 643 € en 2020.

Pour compenser la baisse de recette fiscale induite par la réforme et faire face aux investissements communaux, la commission propose d'augmenter les taux communaux de 1,9 % en 2021, générant une recette fiscale supplémentaire de 7 478 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les taux communaux suivants pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) **34,52 %**
- Taxe foncière (non bâti) **25,95 %**

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Sur proposition de la Trésorerie, M. le Maire propose au conseil municipal de constituer une provision comptable pour créances douteuses. Cette provision vise à constituer une petite réserve financière (50 € par an) pour couvrir une éventuelle créance non réglée à la Commune. Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, le conseil municipal décide d'inscrire une provision de 50 € pour l'année 2021.

2. Projet Centre bourg

Validation de l'avant-projet définitif.

rémunération du maître d'œuvre et mission OPC

M. le Maire présente les derniers éléments reçus de la part de l'architecte, qui a pris en compte les choix du conseil municipal. Le montant total estimatif des travaux est fixé à 2 006 000 € HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 2 429 150 € HT.

En validant l'avant-projet sommaire et le coût prévisionnel des travaux, il convient également de fixer la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en appliquant le taux de 9,5 % qui avait été approuvé lors du choix de l'équipe. Par conséquent, cette rémunération se montera à 190 570 € HT.

Enfin, M. le Maire propose de confier la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) à l'architecte ARCHI•TECH, pour un montant de 22 000 € HT.

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide l'avant-projet définitif présente et le coût prévisionnel des travaux ;
- définit la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- confie la mission OPC à ARCHI+TECH.

Projet d'effacement électrique

Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de l'urbanisme, précise que dans le cadre du projet Centre bourg, il semble nécessaire de supprimer le poteau électrique présent à proximité du bâtiment actuel et opportun d'en profiter pour dissimuler quelques câbles électriques. Deux solutions ont été proposées par le SIDEC pour un effacement partiel (reste à charge de 6 823 €) ou total (reste à charge de 10 660 €). Après examen, le conseil municipal retient à l'unanimité la solution d'effacement total.

3. Urbanisme, voirie et bâtiments

Réunion de commission du 26 mars et visite de terrain du 10 avril

La commission « Urbanisme, voirie et bâtiments » s'est réunie le 26 mars en salle et le 10 avril pour faire une visite de terrain.

Gérard MUGNIOT rappelle brièvement les travaux de voirie réalisés au cours du précédent mandat. Un état des lieux est fait sur les travaux à envisager pour ce mandat concernant :

- la réfection ou l'aménagement complet de plusieurs rues communales ;
- l'entretien courant des voies communales (rues, routes et chemins forestiers).

Ce programme de travaux sera affiné au cours de prochaines réunions. Un bureau d'études sera recruté pour établir des projets de réfection de rues et les estimer afin que le conseil municipal puisse les programmer financièrement.

Par ailleurs, deux demandes de particuliers ont été reçues et étudiées par la commission. M. et Mme CHOUQUAIS, 6 rue de l'Usine, demandent le goudronnage par la Commune de l'espace du domaine public situé entre la rue et leur limite de propriété dans le cadre du goudronnage qu'ils envisagent pour leur cours. M. et Mme MELET, 12 rue de Mouthe, demandent le goudronnage de la partie de trottoir située devant la cour de leur propriété qu'ils envisagent de goudronner, le revêtement actuel ne permettant pas un sciage correct en limite de propriété.

Les membres de la commission se sont rendus sur place. Ils proposent au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de conserver le principe appliqué

précédemment. Les particuliers qui effectuent des travaux de goudronnage de leur propriété en limite du domaine public doivent prendre en charge, si nécessaire, le raccordement à la voie publique ou au trottoir adjacent, y compris s'il est situé sur le domaine public. La Commune ne réalise à ses frais ces travaux qu'à l'occasion de l'aménagement ou de la réfection complète d'une rue. Le conseil municipal cite d'ailleurs plusieurs propriétaires à différents endroits de la commune ayant réalisés ces travaux ces dernières années à leurs frais, conformément à ce principe.

Rencontre avec le Département du Jura

M. le Maire et Gérard MUGNIOT a rencontré le nouveau directeur du centre routier département de Champagnole le 2 avril. Ce rendez-vous a été l'occasion de faire un tour d'horizon des voies départementales situées sur le territoire communal (état, entretien, déneigement, comptages de vitesse...).

En 2021, le Département a prévu de refaire la route traversant Essavilly, la route reliant Froidefontaine à La Latette ainsi que la rue de Nozeroy à Mignovillard. La Commune a demandé à ce que les travaux de la rue de Nozeroy, dont elle n'avait pas eu connaissance au préalable, soient décalés à 2022 pour permettre de réfléchir, en lien avec les habitants, à d'éventuels travaux et aménagements connexes permettant de limiter la vitesse. A la place, le Département a accepté de refaire les 2 portions de la rue de Champagnole qui sont en très mauvais état, entre la mairie et l'église et dans le secteur du cimetière. La Commune en profitera pour remplacer les bordures les plus dégradées et aménagera un plateau surélevé à la place des coussins berlinois (ces derniers seront installés rue de Frasne).

Chemin piétonnier entre la colonie et Petit-Villard

L'Association foncière de Mignovillard a donné son accord pour céder à la Commune une partie de la parcelle ZA 52, nécessaire pour que la Commune aménage le chemin piétonnier. Le conseil municipal décide de missionner un géomètre pour borner le terrain à acquérir, approuve cette acquisition et décide de prendre en charge les frais d'acte et de bornage.

Assainissement de la Mairie et de l'ancien chalet de Communailles : attribution des travaux

Gérard MUGNIOT présente les devis reçus pour réaliser le raccordement au réseau des eaux usées de la mairie et de l'ancien chalet de Communailles, et pour la pose d'un drain qui permettra de lutter contre l'humidité très présente au niveau du bâtiment de la mairie.

Mairie de Communailles-en-Montagne

- Entreprise Jeannin : 4 620 € HT
- Entreprise Benetruy : 8 388 € HT
- Entreprise Prati : 10 234,15 € HT

Ancien chalet de Communailles-en-Montagne

- Entreprise Jeannin : 1 730 € HT
- Entreprises Benetruy : 1 699 € HT
- Entreprise Prati : 1 433,65 € HT

Considérant que les travaux doivent être confiés à une seule et même entreprise, le conseil municipal approuve les devis de l'entreprise Jeannin, en demandant quelques compléments de travaux dans le cadre de la pose du drain de la mairie.

4. Bois et forêts : commission du 29 mars 2021

Travaux en forêt pour l'année 2021 : validation du programme

La commission « Bois et forêt » s'est réunie le 29 mars pour étudier le programme de travaux de l'année 2021 proposé par l'ONF. En raison de contraintes budgétaires, il est proposé de décaler les travaux dans plusieurs parcelles.

Le conseil municipal, pour 17 voix pour et 1 voix contre, approuve le lancement d'une consultation en 2 lots distincts pour les travaux suivants :

- Entretien mécanisé des cloisonnements : parcelle 47, 68 à 71, 77, 4, 25, 30
- Entretien en futaie régulière (éclaircie) : parcelles 47, 27, 35 et 32 (option).

Commercialisation de bois scolytés pour trituration

En raison de la crise sanitaire des forêts locales liée aux scolytes, il n'est actuellement pas possible de trouver des débouchés locaux pour ces bois de faible valeur. L'ONF, dans sa mission de valoriser au mieux les bois communaux, a recherché de nouveaux débouchés pour éviter une vente à perte pour la Commune. Dans le même temps et pour faire face à cette situation de crise, l'État a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois afin de les expédier vers des entreprises en dehors de la région pour les valoriser et ainsi les extraire aussi rapidement que possible des forêts.

Aussi, l'ONF propose de commercialiser des bois scolytés communaux pour la trituration à l'entreprise EGGER (Sud-Ouest), par le biais d'une mutualisation avec d'autres communes et un transport qui s'effectuera par fret ferroviaire depuis Andelot-en-Montagne. Cette solution permettrait de réaliser un très faible bénéfice grâce à l'aide de l'État, au lieu de perdre de l'argent. Pour cela, il est nécessaire d'avoir l'accord du conseil municipal et de confier cette mission à l'ONF pour le montage du dossier de subvention et le suivi du projet, sans surcoût.

Le sujet fait débat au sein du conseil municipal, notamment s'agissant de l'acheminement de bois dans le Sud-Ouest. M. le Maire propose un vote à mains levées. Par 11 voix pour, 1 voix contre et 6 absentions, le conseil municipal approuve la commercialisation de bois scolytés pour trituration par le biais du regroupement proposé par l'ONF à qui cette mission et le montage du dossier de subvention sont confiés.

Vente de bois en forêt non soumise

La commission propose au conseil municipal, qui l'accepte, de proposer l'exploitation et la vente de bois scolytés dans les parcelles agricoles communales aux agriculteurs les exploitants.

5. Intercommunalité et structures extérieures

M. le Maire fait état des points évoqués lors du dernier conseil communautaire.

6. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelles AB 73 et 331 (maison, commerce et terrain attenant), sises rue de Champagnole à Mignovillard.
- Parcelle ZN 79 (maison et terrain attenant), sis 12 rue du Centenaire.

Antenne de téléphonie mobile

M. le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Mignovillard a été retenue par l'État pour l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile multi-opérateur dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile entre le Doubs et le Jura. Compte tenu du secteur défini, des parcelles communales ont été proposées à proximité de la scierie Chauvin, aux Herses. Des études sont en cours pour retenir un site. Une convention de 12 ans sera ensuite signée avec SFR, opérateur en charge du projet sur Mignovillard, avec le versement d'un loyer annuel à la Commune.

École

L'inspection académique a informé la Commune de l'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée prochaine à l'école des Barbouillons, afin de permettre de limiter à moins de 24 élèves les classes des GS, CP et CE1 où sont réalisés les apprentissages fondamentaux. La salle Libellule, qui sera rénovée cet été, accueillera cette classe.

Ressources humaines

Un point est fait sur les remplacements des agents en arrêt de travail.

Vaccination

Une journée de vaccination a eu lieu à Nozeroy le jeudi 8 avril. Deux adjointes s'étaient portées volontaires pour être bénévoles.

Seigne des Barbouillons

Les travaux commencent le mardi 13 avril 2021.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 3 mai 2021 à 20h.

La séance est levée à 23h20.



Le Maire,

Florent SERRETTE